

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, animation, culturelle, médico-sociale, sportive et technique

Rapporteur : Philippe Laurent

I - adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'assistant principal de conservation de 2^{ème} classe à temps complet
- deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste de conservateur de bibliothèque à temps complet
- deux postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

II - adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Ses missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014. Le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe est supprimé à la même date.

Un adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe a réussi le concours d'assistant principal de conservation de 2^{ème} classe. Ses missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant principal de conservation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014. Le poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe est supprimé à la même date.

Enfin, un rédacteur a réussi le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ses missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de conserver le poste de rédacteur pendant le stage de l'agent et de le supprimer à l'issue de celui-ci, s'il est concluant.

III - adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Un adjoint technique de 2^{ème} classe avait été détaché pour stage sur le grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2014.

IV - adaptation du tableau des effectifs liée à un avancement de grade

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la commission administrative paritaire pour différents agents. Ces propositions ont obtenu un avis favorable. Il est donc proposé de supprimer les postes suivants au 1^{er} juillet 2014 :

- deux postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'ingénieur à temps complet
- un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- deux postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

et de créer les postes suivants à la même date :

- deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'ingénieur principal à temps complet
- un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- deux postes d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

V - adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière

Afin de mettre en cohérence leurs missions avec leur grade, certains agents ont demandé un changement de filière. La commission administrative paritaire ayant rendu un avis favorable, il est proposé de supprimer un poste de puéricultrice cadre de santé et un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2014 et, à la même date, de créer un poste d'attaché territorial et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} juin 2014	Au 1 ^{er} juillet 2014
Ville	405,81 (dont 2 détachés pour stage)	404,81 (dont 2 détachés pour stage)
CCAS	39,55	39,55
TOTAL :	445,36	444,36

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2014.